

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juillet 2016 portant constatation du nombre d'électeurs aux unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont élus et du nombre de professionnels de santé en exercice dans le régime conventionnel pour les unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont désignés

NOR : AFSS1621351A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4031-4 et R. 4031-45 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2011 portant constatation du nombre d'électeurs aux unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont élus et du nombre de professionnels de santé en exercice dans le régime conventionnel pour les professions dont les représentants au sein des unions régionales des professionnels de santé sont désignés ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour l'application du *b* du 1^o de l'article R. 4031-45 du code de la santé publique, jusqu'au renouvellement des membres de l'ensemble des unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont élus, le nombre d'électeurs constatés par profession et chaque union régionale est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Pour l'application du *b* du 2^o de l'article R. 4031-45 du code de la santé publique, jusqu'au renouvellement des membres de l'ensemble des unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont désignés, le nombre de professionnels de santé en exercice dans le régime conventionnel constaté par profession et pour chaque union régionale est établi conformément à l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 3. – L'arrêté du 3 août 2011 portant constatation du nombre d'électeurs aux unions régionales des professionnels de santé dont les représentants sont élus et du nombre de professionnels de santé en exercice dans le régime conventionnel pour les professions dont les représentants au sein des unions régionales des professionnels de santé sont désignés est abrogé.

Art. 4. – Le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :

*La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins,*
K. JULIENNE

Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME

ANNEXES

ANNEXE 1

PORTANT CONSTATATION DU NOMBRE D'ÉLECTEURS AUX UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DONT LES REPRÉSENTANTS SONT ÉLUS PAR RÉGION ET PAR PROFESSION

I. – Médecins

RÉGION	ÉLECTEURS
Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne	9 339
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	11 039
Auvergne - Rhône-Alpes	13 514
Bourgogne - Franche-Comté	4 327
Bretagne	5 263
Centre-Val de Loire	3 720
Corse	606
Guadeloupe	537
Guyane	169
Ile-de-France	22 384
La Réunion	1 324
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	11 591
Martinique	493
Normandie	4 902
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	9 263
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 182
Pays de la Loire	5 605

II. – Chirurgiens-dentistes

RÉGION	ÉLECTEURS
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	3 263
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	3 378
Auvergne - Rhône-Alpes	4 412
Bourgogne - Franche-Comté	1 221
Bretagne	1 888
Centre-Val de Loire	1 049
Corse	224
Guadeloupe	169
Guyane	57
Ile-de-France	7 116
La Réunion	438
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	3 878
Martinique	150
Normandie	1 171

RÉGION	ÉLECTEURS
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	2 561
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 868
Pays de la Loire	1 834

III. – *Pharmaciens*

RÉGION	ÉLECTEURS
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	2 013
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	2 947
Auvergne - Rhône-Alpes	3 293
Bourgogne - Franche-Comté	1 246
Bretagne	1 435
Centre-Val de Loire	1 038
Corse	176
Guadeloupe	164
Guyane	49
Ile-de-France	4 402
La Réunion	303
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	2 855
Martinique	138
Normandie	1 298
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	2 464
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 539
Pays de la Loire	1 496

IV. – *Infirmiers*

RÉGION	ÉLECTEURS
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	5 232
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	7 941
Auvergne - Rhône-Alpes	8 843
Bourgogne - Franche-Comté	2 473
Bretagne	3 944
Centre-Val de Loire	1 975
Corse	806
Guadeloupe	704
Guyane	123
Ile-de-France	5 916
La Réunion	1 427
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	10 558
Martinique	659

RÉGION	ÉLECTEURS
Normandie	2 540
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	6 057
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 834
Pays de la Loire	2 349

V. – *Masseurs-Kinésithérapeutes*

RÉGION	ÉLECTEURS
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	4 275
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	5 737
Auvergne - Rhône-Alpes	7 928
Bourgogne - Franche-Comté	1 983
Bretagne	3 164
Centre-Val de Loire	1 563
Corse	444
Guadeloupe	446
Guyane	81
Ile-de-France	9 464
La Réunion	1 120
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	7 283
Martinique	371
Normandie	1 907
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	5 262
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 038
Pays de la Loire	2 869

ANNEXE 2

PORTANT CONSTATATION DU NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EXERCICE DANS LE RÉGIME CONVENTIONNEL POUR LES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DONT LES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR RÉGION ET PAR PROFESSION

I. – *Sages-femmes*

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	404
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	422
Auvergne - Rhône-Alpes	720
Bourgogne - Franche-Comté	170
Bretagne	245
Centre-Val de Loire	135
Corse	16
Guadeloupe	48
Guyane	29

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Ile-de-France	786
La Réunion	126
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	552
Martinique	45
Normandie	180
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	315
Provence-Alpes-Côte d'Azur	424
Pays de la Loire	304

II. – *Pédicures-podologues*

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	756
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	1 169
Auvergne - Rhône-Alpes	1 154
Bourgogne - Franche-Comté	413
Bretagne	632
Centre-Val de Loire	422
Corse	67
Guadeloupe	55
Guyane	9
Ile-de-France	2 398
La Réunion	53
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	1 136
Martinique	45
Normandie	508
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	1025
Provence-Alpes-Côte d'Azur	990
Pays de la Loire	674

III. – *Orthophonistes*

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	1 303
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	1 361
Auvergne - Rhône-Alpes	2 482
Bourgogne - Franche-Comté	505
Bretagne	903
Centre-Val de Loire	524
Corse	69

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Guadeloupe	96
Guyane	14
Ile-de-France	3 143
La Réunion	379
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	2 012
Martinique	78
Normandie	621
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	1827
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 856
Pays de la Loire	1 009

IV. – Orthoptistes

RÉGION	Professionnels de santé en exercice dans le régime conventionnel
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	154
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	236
Auvergne - Rhône-Alpes	289
Bourgogne - Franche-Comté	47
Bretagne	129
Centre-Val de Loire	53
Corse	16
Guadeloupe	9
Guyane	4
Ile-de-France	460
La Réunion	39
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	320
Martinique	8
Normandie	79
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	150
Provence-Alpes-Côte d'Azur	195
Pays de la Loire	93

V. – Biologistes responsables

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	379
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	427
Auvergne - Rhône-Alpes	527
Bourgogne - Franche-Comté	162
Bretagne	182

RÉGION	PROFESSIONNELS DE SANTÉ en exercice dans le régime conventionnel
Centre-Val de Loire	130
Corse	30
Guadeloupe	27
Guyane	10
Ile-de-France	803
La Réunion	64
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	505
Martinique	29
Normandie	192
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	317
Provence-Alpes-Côte d'Azur	561
Pays de la Loire	209